

## Les prestations versées par la Caf de La Réunion au 31 décembre 2018

Fin 2018, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 268 865 allocataires, un effectif en hausse de +1,4 % sur un an. Au total, le nombre de personnes couvertes (conjointes et personnes à charge compris) s'élève à 650 016.

La majeure partie de cette hausse des effectifs d'allocataires est liée à la forte progression des bénéficiaires de minima-sociaux (avec +4,3 % sur un an).

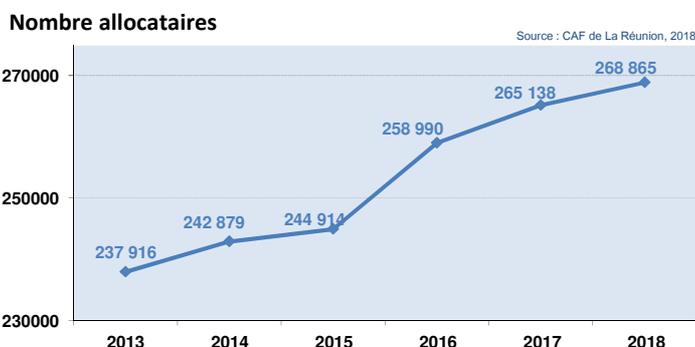
Le nombre de bénéficiaires des prestations liées à l'accompagnement des familles a augmenté de +0,3 %. Les effectifs bénéficiaires de la Prestations d'Accueil du Jeune enfant a baissé de -1,1 %.

Enfin, le nombre de bénéficiaires des prestations liées au logement a légèrement diminué avec -0,2%.

Au 31 décembre 2018, environ 76,2 % de la population de La Réunion<sup>1</sup> était concernée par au moins une prestation versée par la CAF, soit 650 016 personnes couvertes<sup>2</sup> (soit une augmentation annuelle de +0,6 %).

ANNEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre allocataires CAF</b>	237 916	242 879	244 914	258 990	265 138	268 865
Taux de variation (%)	2,09%	2,09%	0,84%	5,75%	2,37%	1,41%
<b>Population couverte CAF</b>	609 965	614 640	615 251	628 701	646 111	650 016
Taux de variation (%)	0,81%	0,77%	0,10%	2,19%	2,77%	0,60%
<b>Population couverte/ Nb allocataires</b>	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4

Tableau 1.



Graphique 1.

Cette hausse est imputable, entre autres, à la hausse des bénéficiaires des minima-sociaux (+4,3 % sur un an). Un compte allocataire réunionnais couvre en moyenne 2,4 personnes

### Hausse de +1,4 % des allocataires en 2018

Fin 2018, la CAF de La Réunion a versé au moins une prestation à 268 865 allocataires<sup>3</sup>, un effectif en hausse de +1,4 % sur un an (cf. graphique 1).

#### Encadré 1

Au titre du mois de juin 2018, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation légale à 12,5 millions de foyers allocataires (11,9 millions en France métropolitaine et 0,6 million dans les départements d'Outre-mer). 31,7 millions de personnes, dont 13,8 millions d'enfants, sont couverts.

Le nombre de bénéficiaires est en légère augmentation (+ 0,5 % ; + 59 000) par rapport à juin 2017. La majeure partie de cette hausse est liée à la progression de l'effectif de bénéficiaires de prime d'activité (+ 3,8 % ; + 100 000) ;

1 040 220 foyers perçoivent la prime d'activité comme unique prestation Caf, un effectif en hausse de 33 390 par rapport à juin 2017. À l'inverse, le nombre de foyers bénéficiaires des prestations de petite enfance continue à baisser (- 2,7 %), dans un contexte où les prestations enfance et jeunesse (+ 0,2 %) et les aides au logement (+ 0,0 %) sont relativement stables.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en juin 2018 - Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

<sup>1</sup> Source : Insee, Population légale - recensement population 2016 : 852 924 habitants (population municipale).

<sup>2</sup> Comprend l'allocataire, le conjoint éventuel, les enfants et les autres personnes à charge.

<sup>3</sup> Les données plus récentes sur le mois de décembre 2018 sont extraites à partir des fichiers statistiques semi-définitifs (dits « fichiers FR2 »).

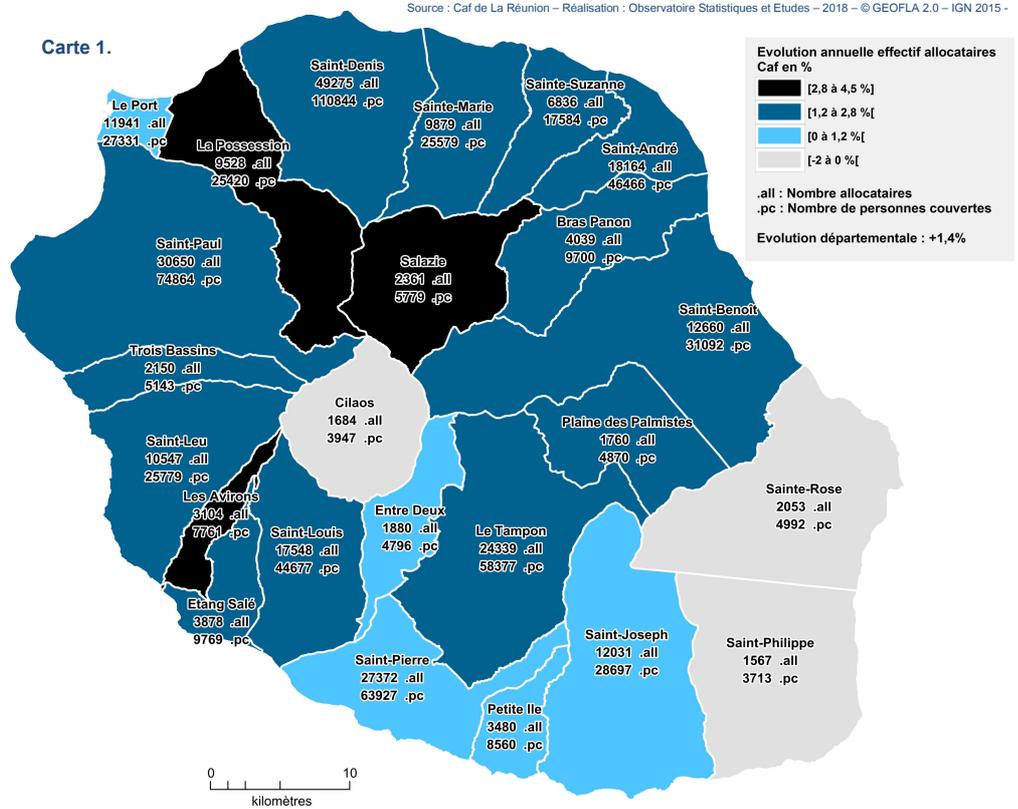
La progression du nombre d'allocataires n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du département (cf. carte 1).

Les variations relatives les plus élevées ont été observées pour les communes des Aviron (avec +4,2 %), La Possession (+3,6 %) et Salazie (+3,4 %).

En volume d'allocataires, les plus fortes évolutions ont été enregistrées pour les communes de Saint-Denis (+ 736 allocataires), de Saint-Paul (+430); du Tampon (+384) et de La Possession (+345).

Ces quatre communes concentrent, à elles seules, plus de la moitié (51 %) des allocataires « entrants ».

Trois communes ont connu une baisse du nombre d'allocataires en 2018: Cilaos (avec -33 allocataires), Saint-Philippe (-17) et Sainte-Rose (- 5).



## Caractéristiques des allocataires de La CAF

Fin 2018, la population des allocataires se compose d'une grande majorité de femmes (65 %), soit 175 533 individus. Plus de 3 allocataires sur 5 sont soit célibataires, divorcés ou séparés (62 %). La part des couples s'élève à 35 %. La part des familles monoparentales dans la population d'allocataires Caf est de 25 % et des allocataires sans enfants de 45 % (cf. graphique 2).

En un an, le nombre de couples et personnes isolées sans enfant a augmenté de +2,9 %, celui des familles monoparentales de +2 %. Enfin, le nombre de couples avec enfant(s) est en baisse de -1,1 %.

148 280 allocataires ont des enfants, ce qui équivaut à peu près la moitié des allocataires Caf. Le nombre de familles ayant au moins 2 enfants s'élève à 81 450, soit 30 % des allocataires Caf (cf. tableau 2).

Plus de la moitié des allocataires de la CAF (50 %) ont entre 30 et 49 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont peu nombreux (8 %), tout comme les allocataires de 60 ans et plus (11 %).

### Principales modifications réglementaires intervenues jusqu'à juin 2018

#### Encadré 2

#### Revalorisation des prestations familiales et sociales

Les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales ont revalorisés de 1,0 % au 1er avril 2018. Cette revalorisation concerne la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base (Ab) et le complément de mode de garde (Cmg) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), les allocations familiales (Af), l'allocation de soutien familial (Asf) et le complément familial (Cf).

Les montants de l'allocation adulte handicapé (Aah), du revenu de solidarité active (Rsa), de la prime d'activité et du revenu de solidarité (Rso) sont également revalorisés de 1,0 % en avril 2018

#### Alignement des plafonds de ressources et du montant de l'allocation de base de la Paje sur ceux du complément familial

Par l'alignement sur le barème du complément familial, le montant de l'allocation de base (Ab) baisse : pour l'Ab à taux plein, il passe de 185,54 à 171,56 euros mensuels. Le plafond de ressources pour bénéficier de l'Ab baisse également, passant de 35 944 à 31 345 euros annuels pour les familles avec un enfant.

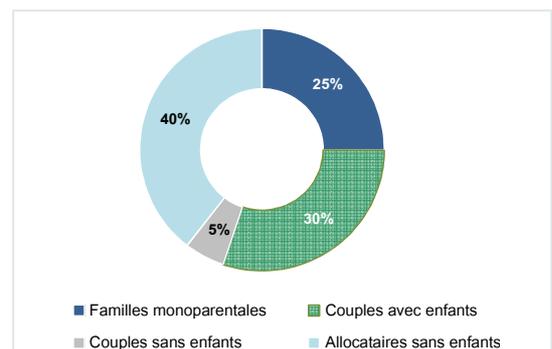
La prime à la naissance et la prime à l'adoption voient leur montant inchangé par la mesure ; mais les plafonds de ressources pour en bénéficier sont impactés car ce sont ceux de l'Ab. Ces évolutions concernent les foyers allocataires ayant des enfants nés ou adoptés à compter du 1er avril 2018 en France métropolitaine et dans les Dom (hors Mayotte).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Source : CAF de La Réunion, 2018

Répartition des allocataires et d'enfants à charge	Effectifs	%	% cumulé
Familles de 1 enfant	66 830	24,9%	24,9%
Familles de 2 enfants	52 862	19,7%	44,6%
Familles de 3 enfants	19 032	7,0%	51,6%
Familles de 4 et plus	9 556	3,6%	55,2%
Isolés et couples sans enfant	120 585	44,8%	100%
Total	268 865	100%	

Tableau 2.



Graphique 2.

Source : CAF de La Réunion, 2018

## Légère hausse des bénéficiaires d'aides liées à l'accompagnement des familles

Au 31 décembre 2018, 148 872 allocataires bénéficient d'une prestation liée à l'accompagnement des familles (soit une légère hausse de +0,3 %). Ils représentent environ 55 % du nombre total d'allocataires de la CAF. On enregistre 12 704 naissances en 2018. La moitié des enfants nés durant l'année ont une mère âgée entre 25 et 34 ans et 5,8 % des mères ont moins de 20 ans. Le nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales s'élève à 274 348 en 2018 contre 273 600 en 2017.

### Hausse du nombre de bénéficiaires des Allocations Familiales (AF)

Depuis le 1er juillet 2015, le montant des allocations familiales (AF) est modulé selon les ressources du foyer. Cette mesure concerne les allocations familiales de base, les majorations pour âge et forfait. Les AF représentent la principale prestation à La Réunion (cf. tableau 3). Dans les DOM, les AF sont servies dès l'arrivée du premier enfant à charge et ne sont pas modulées pour un seul enfant à charge. Fin 2018, la CAF de La Réunion enregistre 135 853 bénéficiaires d'AF, un effectif en hausse par rapport à l'année dernière (avec +0,6 %). Le nombre d'enfants bénéficiaires de cette prestation s'élève à 263 470.

Source : CAF de La Réunion, 2018

Prestations liées à l'accompagnement des familles	2017	2018	évolution
Allocations Familiales	135 039	135 853	0,6%
Complément Familial	16 903	17 113	1,2%
Allocation de Rentrée Scolaire	80 936	80 615	-0,4%
Allocation Journalière de Présence Parentale	14	34	-
Allocations de Soutien Familial	37 510	37 416	-0,3%
Allocations d'Education Enfant Handicapé	5 161	5 598	8,5%

Tableau 3.

Enfin, 1 392 allocataires réunionnais ont choisi de partager les AF en 2018, un nombre en progression par rapport à l'année dernière (avec 221 allocataires supplémentaires).

### Hausse du nombre de bénéficiaires du Complément Familial (CF) et de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

En 2018, le nombre de bénéficiaires du Complément Familial a augmenté avec 17 113 allocataires contre 16 903 en 2017 (cf. tableau 3).

Le nombre de bénéficiaires de l'ARS (soit 80 615 allocataires), une aide attribuée aux familles modestes pour assumer le coût de la rentrée scolaire, est en légère baisse (-0,4 %) par rapport à l'année précédente. Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'ARS baisse également avec 131 389 enfants (soit une baisse de -0,5 % sur un an).

### Hausse des bénéficiaires de l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Le nombre d'allocataires de l'AJPP a augmenté en 2018 de 20 individus supplémentaires (cf. tableau 3).

En juin 2018, 4 943 100 foyers bénéficient des allocations familiales (Af) (+ 0,1 % sur un an), dont le montant est modulé selon les ressources depuis juillet 2015. Cette faible progression du nombre de foyers bénéficiaires est observée en France métropolitaine (+ 0,1 % sur un an) mais pas dans les Dom qui connaît une légère diminution de ses effectifs (- 0,2 %).

En France métropolitaine, le complément familial (Cf) est versé en 876 000 foyers (+ 1,3 % sur un an), dont un peu plus d'un quart est une famille monoparentale. Dans les Dom, le nombre de bénéficiaires, progresse plus rapidement qu'en France métropolitaine.

La forte augmentation (+ 6,3 % ; + 17 300 familles) du nombre de bénéficiaires d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) continue de s'intensifier sur un an. Cette croissance continue des effectifs résulte de différents facteurs. En premier lieu, le nombre d'enfants de moins de 20 ans – la tranche d'âge éligible à la prestation tend à progresser à long terme. En parallèle, le handicap est potentiellement mieux détecté et socialement mieux accepté, amenant davantage de parents à recourir à la prestation. Enfin, l'Aeeh n'étant versée que si l'enfant n'est pas en internat avec prise en charge intégrale des frais de séjour, cette augmentation du nombre de bénéficiaires pourrait également traduire un changement dans le type d'accueil et d'accompagnement de l'enfant, allant dans le sens d'une scolarisation plus systématique des enfants handicapés en milieu ordinaire. Parmi les 293 500 foyers bénéficiaires de la prestation, 65 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément (130,51 euros).

Avec + 10,7 % d'augmentation sur un an, le nombre de bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) continue de progresser. En juin 2018, 9 800 foyers sont bénéficiaires de cette prestation. 56 % perçoivent également l'AEEH.

**Source :** Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

### Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH)

Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH, soit 5 598 allocataires (cf. tableau 3), poursuit sa progression en 2018 (+8,5 %). Cette croissance des effectifs résulte de divers facteurs (cf. encadré 3). Parmi les bénéficiaires de cette prestation, 55 % ne perçoivent que l'allocation de base sans complément.

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH s'élève à 5 994 (contre 5 510 en 2017).

### Légère baisse des bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF)

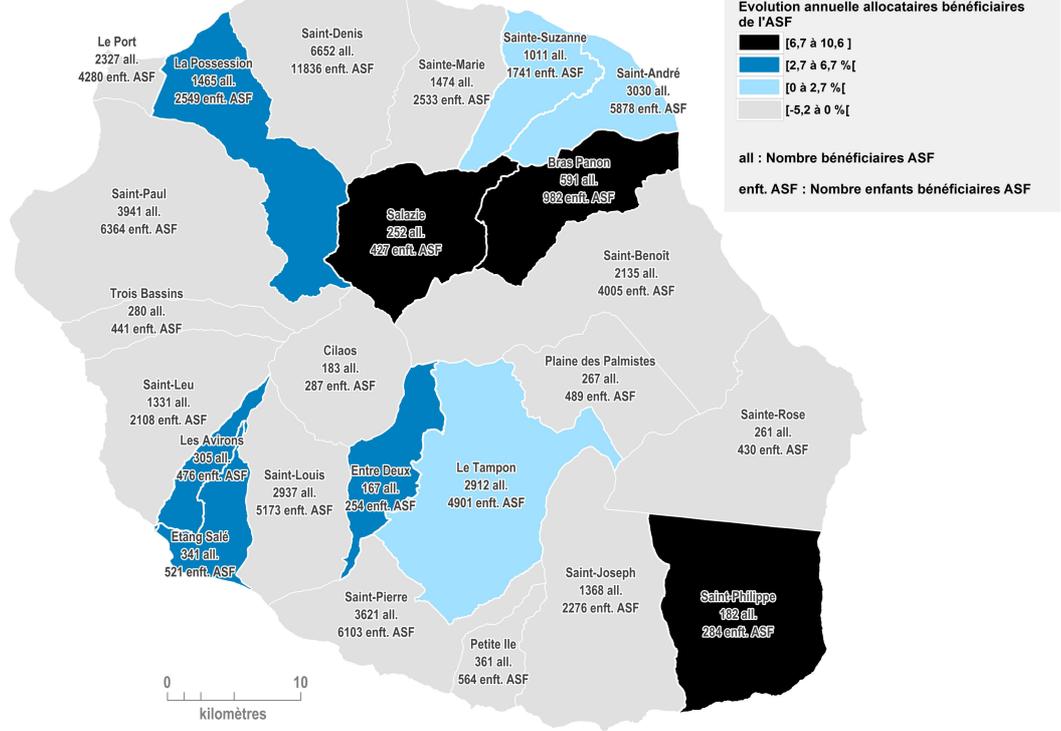
Le nombre d'allocataires de l'ASF a baissé par rapport à l'année dernière, avec 37 416 individus en 2018 contre 37 510 en 2017 (cf. tableau 3).

767 familles perçoivent au moins l'ASF récupérable et 574 perçoivent au moins l'ASF complémentaire (autrement dit, la Garantie des impayés de pension alimentaire)

Le nombre d'enfants bénéficiant de cette prestation s'élève en 2018 à 64 945, dont la quasi-totalité dans des familles monoparentales. 295 enfants bénéficiaires vivent dans des familles biparentales (contre 291 en 2017). Plus de la moitié des enfants (soit 34 484 enfants) ont une filiation établie que par un seul parent (cf. tableau 4).

En 2018, 14 communes ont connu une baisse du nombre de bénéficiaires ASF (cf. carte 2). La commune de Saint-Denis est celle qui compte le plus grand nombre de familles bénéficiaires de l'ASF (soit 6 652 allocataires) ainsi que le plus grand nombre d'enfants bénéficiaires (avec 11 836 enfants).

Carte 2.



Les communes de Saint-Paul, de Saint-Pierre et Saint-André viennent ensuite, avec des effectifs supérieurs à 3 000 familles bénéficiaires. Les plus faibles effectifs de bénéficiaires ASF se situent dans les communes de L'Entre-Deux, de Saint-Philippe et de Cilaos avec moins de 200 familles bénéficiaires (cf. carte 2).

**Encadré 4**

En juin 2018, 786 700 foyers bénéficient de l'allocation de soutien familial (Asf). Les effectifs progressent de + 1,2 % sur un an (malgré une légère baisse des effectifs dans les Dom, soit - 2 200 bénéficiaires), en partie grâce à la généralisation de la Garantie des impayés de pensions alimentaires (Gipa) en avril 2016. Cette garantie consiste au versement de l'Asf complémentaire, allocation dont la montée en charge a été particulièrement rapide sur un an (+ 65,6 % ; + 15 000 foyers).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Prestation Accueil du Jeune Enfant	Source : CAF de La Réunion, 2018		
	2017	2018	évolution
	36 235	35 848	-1,1%
Prime naissance/adoption	848	866	2,1%
Allocation de base	33 756	33 066	-2,0%
Libre choix d'Activité (CLCA + COLCA)	4	7	75,0%
Complément mode de garde	6 007	6 629	10,4%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	1 713	1 535	-10,4%

\* Un allocataire peut cumuler plusieurs prestations de la PAJE

Tableau 5.

**Encadré 5**

En juin 2018, 2 080 800 foyers bénéficient de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). La tendance à la baisse des effectifs observée depuis 2012 se prolonge (- 2,7 % ; - 57 900 bénéficiaires).

Près de 80 % bénéficiaires de la Paje perçoivent également l'allocation de base (Ab), dont le nombre de foyers bénéficiaires est également en baisse (- 3,1 % ; - 52 900).

894 500 foyers bénéficient d'au moins un complément de mode de garde (Cmg), soit une légère diminution des effectifs par rapport à juin 2017 (- 0,8 % ; - 7 200). Les effectifs des compléments d'activité dans leur ensemble (Clca, Colca et PréParE) diminuent très fortement (- 21,3 % ; - 76 200). La prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE), a été attribuée à 280 200 bénéficiaires en juin 2018, soit une baisse de 3,7 % de ses effectifs en un an.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Source : CAF de La Réunion, 2018

Nombre de familles bénéficiaires de l'ASF	NOMBRE
Total familles	37 416
Familles percevant au moins l'ASF récupérable	767
Familles percevant au moins l'ASF complémentaire	574
Total enfants	64 945
Orphelins des deux parents	53
Sans filiation établie	5
Abandonnés par les deux parents ou parents hors d'état	370
Enfants orphelins de père ou mère	3 479
Enfants dont filiation établie par un seul parent	34 484
Un parent hors d'état ou pas de pension fixée	21 459
Délai de 4 mois suite demande RSA	1 896
Parent non gardien ne payant pas la pension alimentaire fixée	343
Parent non gardien payant une pension alimentaire d'un montant inférieur à l'ASF	795
Enfants dont la famille perçoit plusieurs ASF	1491
Autres cas	570

Tableau 4.

**Baisse du nombre de bénéficiaires de la PAJE**

Avec 35 848 bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires de la PAJE continue de baisser en 2018, de -1,1 % (cf. tableau 5).

La CAF compte 866 allocataires bénéficiaires de la prime de naissance. Le nombre de bénéficiaires de l'Allocation de base (soit 33 066 allocataires), baisse de -2 %.

Le nombre de bénéficiaires de la Prepare s'élève en 2018 à 1 535 bénéficiaires (contre 1713 en 2017).

Cette baisse des effectifs de bénéficiaires s'explique, entre autres, par la baisse du nombre d'entrées dans la PreParE, de l'obligation de partage pour les couples qui diminue la durée du recours à la prestation et dans une moindre mesure, par la diminution des naissances.

Complément mode de garde (GMG)	Situation familiale		TOTAL	évolution 2017/2018
	Monoparents	Couples		
Complément mode de garde "Assistant maternel"	788	2 274	3 062	7,0%
Complément mode de garde "Garde à domicile"	298	755	1 053	4,2%
Complément mode de garde "Structure"	618	1 968	2 586	17,5%

Au 31 décembre 2018, 6 629 allocataires sont bénéficiaires, d'au moins un Complément de mode de garde (Cmg), un effectif en progression annuelle de +10,4 % (cf. tableau 5). Cette hausse s'explique, en partie, par la revalorisation des plafonds (+1 %) servant à déterminer les droits aux prestations (cf. encadré 2).

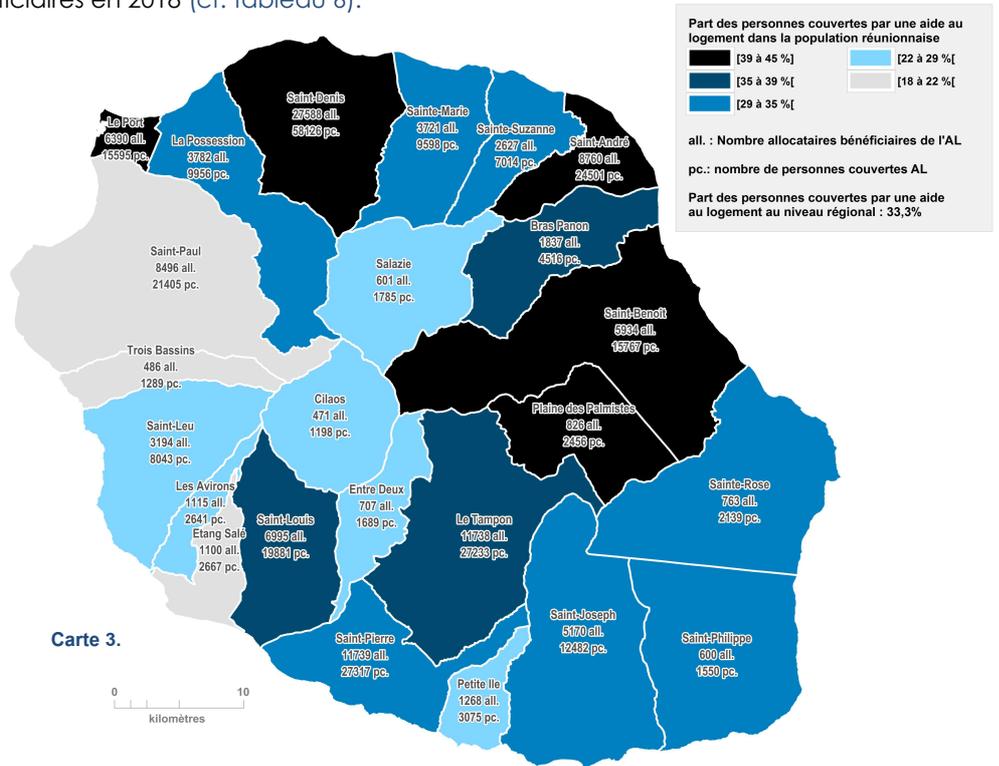
\* Un allocataire peut bénéficier de plusieurs modes de garde en même temps  
Tableau 6.

Le Cmg « Assistant maternel » a augmenté de +7 % en glissement annuel et reste la prestation la plus importante en nombre d'effectifs (soit 3 062 allocataires). Le Cmg « Structure » (association ou entreprise prestataire) connaît une progression de +17,5 %, avec 2 586 bénéficiaires contre 2 201 en 2017. Cette hausse résulte, en grande partie, de l'augmentation de l'offre d'accueil en micro-crèches (+ 9 % en un an). Enfin, le Cmg « Garde à domicile » a augmenté de +4,2 % pour atteindre 1 053 bénéficiaires en 2018 (cf. tableau 6).

### Plus de 115 000 allocataires bénéficient des aides au logement en 2018

En 2018, 115 945 allocataires perçoivent une aide au logement (cf. tableau 7), soit une très légère baisse par rapport à 2017.

A La Réunion, un tiers des habitants vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33 %). Les communes du Port, Saint-Denis de Saint-André, de Saint-Benoît et la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées sur le territoire, avec des taux supérieurs à 39 % (cf. carte 3).



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 2018 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Les proportions de personnes couvertes par une aide au logement les moins élevées se situent principalement dans les communes de l'ouest et du centre de l'île.

#### Encadré 6

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 172 000 foyers bénéficiaires au titre du mois de juin 2018. La majorité de ces foyers est constituée de personnes vivant seules (3,3 millions). Malgré tout, les aides au logement couvrent près de 13 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de + 837 foyers. Cette évolution résulte de variations différentes au sein des trois aides.

L'aide personnalisée au logement (Apl) est versée à 2 801 500 foyers soit une augmentation annuelle de + 1,6 %.

L'allocation logement à caractère social (Als) est versée à 2 170 200 foyers, ce qui représente une légère diminution des effectifs par rapport à juin 2017 (- 0,3 %). Le secteur du locatif est en très légère hausse (+ 0,1 %) et les secteurs « foyers » et accession diminuent (respectivement - 3,3 % et - 4,9 %).

L'allocation logement à caractère familial (Alf) est versée à 1 200 300 foyers soit une diminution de 2,8 % sur un an. Le secteur des foyers et celui de la location sont en baisse (- 5,5 % et - 1,9 %). L'accession est en forte baisse avec une évolution de - 6,8 % en glissement annuel.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

AIDES AU LOGEMENT	2017	2018	évolution
Allocation Logement à caractère Familial	66 192	65 570	-0,9%
Allocation Logement à caractère Social	49 998	50 375	0,8%
Total	116 190	115 945	-0,2%

Tableau 7.

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'AL a légèrement baissé de -0,2 % (cf. tableau 7). Cette baisse provient majoritairement de la diminution des bénéficiaires de l'ALF (baisse de -0,9 %). Le secteur de la location et de l'accession<sup>4</sup> sont en baisse (respectivement de -4,2 % et -5,9 %).

Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement s'élève à 282 022 sur l'ensemble du département (dont 225 487 personnes couvertes pour l'ALF et 56 535 pour l'ALS).

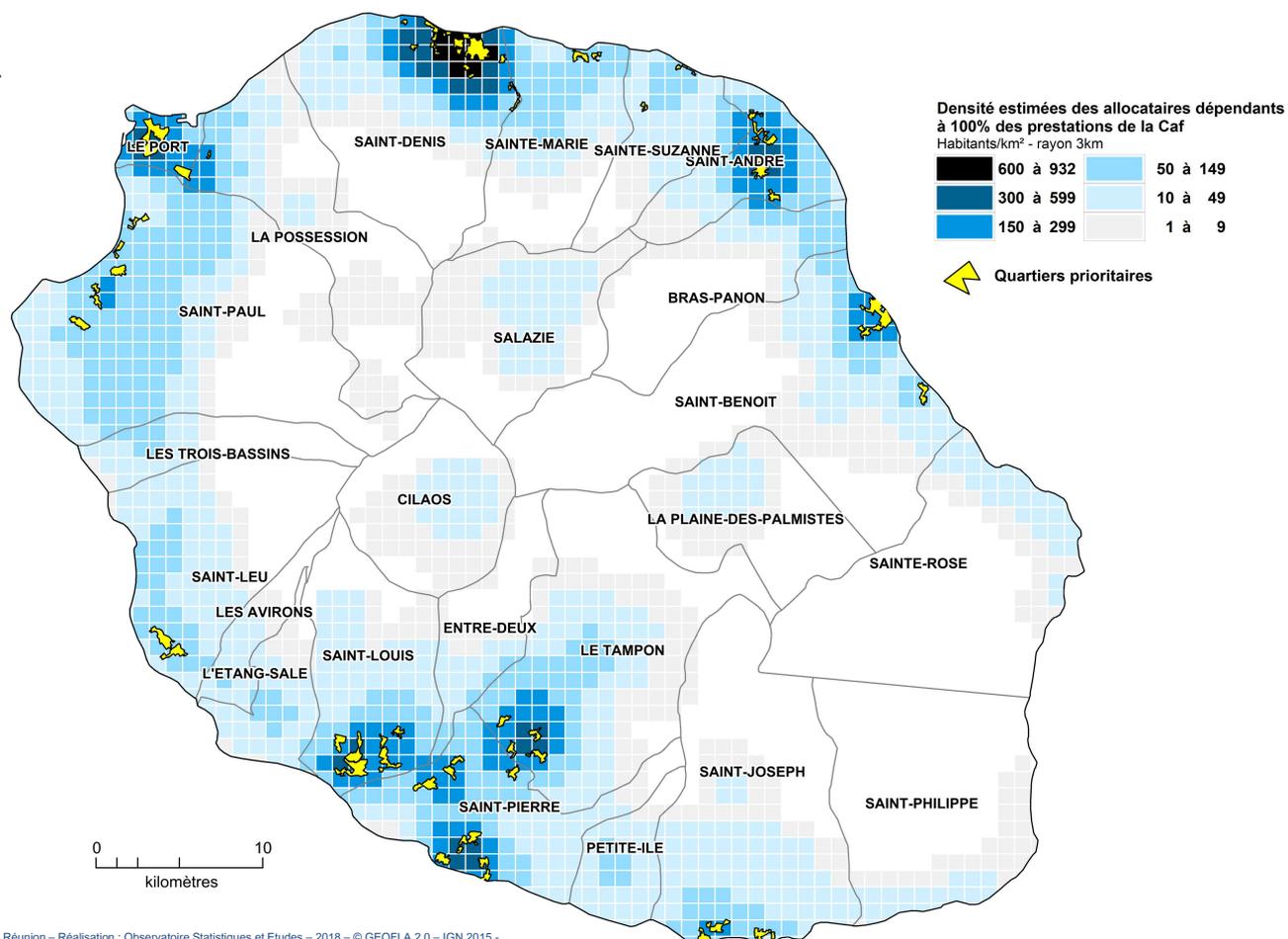
Enfin, environ 8 % des allocataires sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement (soit 20 522 individus).

<sup>4</sup> L'allocation logement accession a été supprimée depuis le 1er janvier 2018 par la loi des Finances du 21 décembre 2017.

## Un tiers des allocataires dépendent totalement des prestations de la Caf en 2018

En 2018, 36 % des allocataires sont 100% dépendants des prestations familiales de la Caf. Cette population n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble du territoire (cf. carte 4)<sup>5</sup>. Comme on peut l'observer, les Quartiers Prioritaires de La Ville (QPV) concentrent les plus fortes densités d'allocataires dépendants. Ces quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (Cget). En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. La Réunion compte 49 quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2018 et répartis sur 13 communes de l'île. Ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou des personnes isolées. La dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement ou les prestations familiales est très élevée dans ces quartiers.

Carte 4.



## Hausse des bénéficiaires de minima sociaux en 2018

Instruments de lutte contre la pauvreté, les minima sociaux sont des prestations versées sous conditions financières, familiales ou de handicap, qui visent à assurer à une personne ou à sa famille un revenu minimal. En termes d'effectifs, le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) demeurent les dispositifs les plus importants. En 2018, la CAF de La Réunion compte 123 601 allocataires percevant au moins un minimum social, soit 46 % des allocataires de la Caf, pour un nombre de personnes couvertes de 263 622 (cf. tableau 8).

Source : CAF de La Réunion, 2018

Année	2016	2017	2018
<b>Bénéficiaires Minima sociaux</b>	<b>117 129</b>	<b>118 528</b>	<b>123 601</b>
évolution en %	-2,6%	1,2%	4,3%
<b>Personnes couvertes par un minima social</b>	<b>253 050</b>	<b>254 932</b>	<b>263 622</b>
évolution en %	-3,4%	0,7%	3,4%

Tableau 8.

Après une baisse constatée en 2016 (résultant de la mise en place de la Prime d'Activité), le nombre de bénéficiaires est reparti à la hausse en 2017 et se poursuit en 2018.

<sup>5</sup> Source : Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion, n°6, Février 2019.

La prime d'activité a été versée à 2 733 700 foyers allocataires en juin 2018 (+ 3,8 % soit +100 000 sur un an). Après avoir connu une croissance très dynamique à la mise en place du dispositif, la hausse des effectifs ralentit mais reste soutenue.

En juin 2018, 160 600 foyers, soit 6 % des bénéficiaires de prime d'activité, ont un droit majoré pour isolement. Par ailleurs, 326 100 foyers (soit 12 % de l'ensemble des bénéficiaires) cumulent prime d'activité et Rsa. Enfin, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf versable pour 1 040 200 foyers (soit 38 % de l'ensemble des foyers allocataires de prime d'activité).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

## Près de 60 000 bénéficiaires de la prime d'activité en 2018

Source : CAF de La Réunion, 2018

PRIME D'ACTIVITE	2017	2018	évolution
<b>Bénéficiaires de la Prime d'activité</b>	<b>59 379</b>	<b>59 886</b>	<b>0,9%</b>
<b>Sans aucune bonification individuelle</b>	8 540	9 238	8,2%
<b>avec au moins une bonification individuelle</b>	50 839	50 648	-0,4%
<b>Sans majoration pour isolement</b>	55 108	55 653	1,0%
<b>Avec majoration pour isolement</b>	4 271	4 233	-0,9%
<b>dont Cumul RSA - Prime d'Activité</b>	<b>10 553</b>	<b>11 110</b>	<b>5,3%</b>

Tableau 9.

En 2018, 59 886 allocataires bénéficient de la Prime d'activité, pour un nombre de personnes couvertes qui s'élève à 138 292 (cf. schéma 1). Après avoir connu une progression très dynamique à la mise en place du dispositif, les effectifs continuent d'augmenter en 2018 (cf. tableau 9). Cette hausse (+0,9 %) s'explique, entre autres, par la revalorisation exceptionnelle du montant forfaitaire et l'abaissement du coefficient de prise en compte des revenus d'activité dans le calcul de la prime d'activité en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> août 2018<sup>6</sup>.

Le nombre de bénéficiaires de la « prime d'activité uniquement » a augmenté de 115 foyers entre décembre 2017 (soit 19 242 foyers) et décembre 2018 (soit 19 357 foyers).

En 2018, 4 233 foyers (soit 7 % des bénéficiaires de la Prime d'activité) ont un droit majoré pour isolement (cf. tableau 9). En un an, cette prestation a connu une baisse de -0,9 %, et le nombre de foyers sans majoration pour isolement a connu une hausse de +1 % (les effectifs passant de 55 108 foyers en 2017 à 55 653 foyers en 2018).

Deux bénéficiaires de la prime d'activité sur trois (67 %), ont entre 25 et 49 ans (cf. schéma 1). Cette prime vise, aussi, à accompagner le retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle, notamment des jeunes actifs âgés de moins de 25 ans. La part des jeunes de moins de 25 ans est d'environ 11 % en 2018 (6 530 bénéficiaires dont 336 âgés de moins de 20 ans).

### Baisse des bénéficiaires avec une bonification individuelle

L'incitation à l'activité se retrouve dans la bonification individuelle. Elle est attribuée à chaque membre du foyer qui exerce une activité professionnelle, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic).

En 2018, 50 648 foyers bénéficiaires de cette prestation comptent au moins une personne percevant une bonification individuelle (cf. tableau 9). Un effectif en baisse par rapport à 2017 (-0,4 %).

### Hausse des bénéficiaires qui cumulent le RSA et la Prime d'activité

L'incitation à l'activité se traduit aussi par le cumul du Rsa socle et de la prime d'activité.

En fonction de leurs ressources, certains allocataires peuvent cumuler la Prime d'activité et le RSA socle (cf. tableau 9) : ils sont 11 110 bénéficiaires à être dans cette situation en 2018 (en hausse annuelle de +5,3 %), soit 18,5 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité.

En 2018, 29 608 personnes sont couvertes par ces deux prestations.

En juin 2018, 1 866 300 foyers bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa). Depuis 2016, les effectifs ne cessent de diminuer. Néanmoins, en 2018, le nombre de bénéficiaires du Rsa augmente légèrement (+ 0,3 % en juin en glissement annuel). Il est estimé que l'ouverture de la téléprocédure de demande de Rsa sur caf.fr (dans la quasi-totalité des départements en juin 2018) a eu un effet sensible sur le recours. Le nombre de bénéficiaires d'un droit majoré pour isolement s'élève à 226 200, un nombre en baisse (- 0,4 % sur un an).

La prime d'activité a été versée à 2 733 700 foyers allocataires en juin 2018 (+ 3,8 % soit +100 000 sur un an). Après avoir connu une croissance très dynamique à la mise en place du dispositif, la hausse des effectifs ralentit mais reste soutenue.

En juin 2018, 160 600 foyers, soit 6 % des bénéficiaires de prime d'activité, ont un droit majoré pour isolement. Par ailleurs, 326 100 foyers (soit 12 % de l'ensemble des bénéficiaires) cumulent prime d'activité et Rsa. Enfin, la prime d'activité est la seule prestation légale Caf versable pour 1 040 200 foyers (soit 38 % de l'ensemble des foyers allocataires de prime d'activité).

Depuis la mise en place du Rsa en janvier 2011, qui a modifié les conditions d'attribution, le nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité (Rso), versée uniquement dans les Dom, ne cessait de diminuer. En décembre 2017, il a été stable. En 2018, la tendance est à la hausse. Au titre de juin 2018, le revenu de solidarité est versé à 8 900 foyers, soit + 2,1 % en glissement annuel.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

<sup>6</sup> Source : Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité : 2,70 millions à fin septembre 2018, Prime d'activité conjoncture, n°11, décembre 2018.

RSA	PRIME D'ACTIVITE	Dont cumul RSA et PRIME D'ACTIVITE
<b>98 355 foyers bénéficiaires</b>	<b>59 886 foyers bénéficiaires</b>	<b>11 110 foyers bénéficiaires</b>
<b>16 172 couples</b> <b>39 626 monoparents</b> <b>42 557 personnes seules</b> -	<b>19 338 couples</b> <b>16 022 monoparents</b> <b>24 427 personnes seules</b> <i>99 situations familiales inconnues</i>	<b>3 690 couples</b> <b>3 592 monoparents</b> <b>3 828 personnes seules</b> -
<b>225 569 personnes couvertes</b>	<b>138 292 personnes couvertes</b>	<b>29 608 personnes couvertes</b>
<b>7 549 âgés de moins de 25 ans</b> <b>40 897 âgés entre 25 et 39 ans</b> <b>22 545 âgés entre 39 et 49 ans</b> <b>27 364 âgés de 50 ans et plus</b>	<b>6 531 âgés de moins de 25 ans</b> <b>26 134 âgés entre 25 et 39 ans</b> <b>14 099 âgés entre 39 et 49 ans</b> <b>13 122 âgés de 50 ans et plus</b>	<b>475 âgés de moins de 25 ans</b> <b>4 330 âgés entre 25 et 39 ans</b> <b>3 162 âgés entre 39 et 49 ans</b> <b>3 143 âgés de 50 ans et plus</b>
<b>Montant moyen versable *</b> <b>520 €</b>	<b>Montant moyen versable *</b> <b>203 €</b>	<b>Montant moyen versable *</b> <b>560 €</b>

\* montant estimé

Schéma 1.

Source : CAF de La Réunion, 2018

Revenu de Solidarité Active	2017	2018	évolution
<b>Nombre de foyers bénéficiaires du RSA</b>	<b>94 275</b>	<b>98 355</b>	<b>4,3%</b>
<b>RSA majoré</b>	<b>15 556</b>	<b>15 998</b>	<b>2,8%</b>
<b>RSA non majoré</b>	<b>78 705</b>	<b>82 350</b>	<b>4,6%</b>
<b>RSA jeunes</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>-50,0%</b>
<b>Nombre personnes couvertes par le RSA</b>	<b>218 335</b>	<b>225 569</b>	<b>3,3%</b>

Tableau 10.

Source : CAF de La Réunion, 2018

COMPOSANTES RSA	2018	DOM 2018	Part %
<b>RSA socle</b>	<b>97 206</b>	<b>205 934</b>	<b>47,2%</b>
<b>dont Rsa majoré</b>	<b>16 032</b>	<b>31 981</b>	<b>50,1%</b>

Tableau 11.

### Hausse du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité (RSO)

Le RSO est le Revenu de Solidarité qui remplace le RSA (sous certaines conditions) jusqu'au moment de percevoir une retraite.

Entre 2017 et 2018, les bénéficiaires du RSO ont augmenté de +6 %, soit 5 873 allocataires pour un nombre total de 6 483 personnes couvertes (cf. tableau 12).

Source : CAF de La Réunion, 2018

PRESTATIONS	2017	2018	évolution
<b>Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)</b>	<b>18 866</b>	<b>19 538</b>	<b>3,6%</b>
<b>Population couverte AAH</b>	<b>27 526</b>	<b>28 401</b>	<b>3,2%</b>
<b>Revenu de Solidarité (RSO)</b>	<b>5 542</b>	<b>5 873</b>	<b>6,0%</b>
<b>Population couverte RSO</b>	<b>6 135</b>	<b>6 483</b>	<b>5,7%</b>

Tableau 12

7 Cazain, S., « Les foyers bénéficiaires du Rsa: 1,84 million à fin juin 2018 », Rsa Conjoncture, n°23, septembre 2018.

8 Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

9 Ces montants sont fournis uniquement à titre indicatif (source : Elisa décembre 2017).

### Hausse des bénéficiaires du RSA en 2018

En 2018, le RSA est versé à 98 355 foyers allocataires, ce qui correspond à un taux d'évolution positif de (+4,3 %) (cf. tableau 10). En ajoutant les ayants droits, cela représente 225 569 personnes couvertes par la prestation, soit environ 26,5 % de la population de La Réunion.

Cette hausse des bénéficiaires du RSA s'explique, entre autres, par la revalorisation (+1 %) du barème du RSA en avril 2018 (les revalorisations ont un impact sur le nombre de bénéficiaires du Rsa, rendant éligibles des allocataires proche du seuil de non versement), ainsi que la prise en compte des ressources du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 plus basses que celle observées en fin d'année 2017, conduit à une baisse du nombre de sortant pour ce deuxième trimestre<sup>7</sup>.

Par ailleurs, il est estimé que l'ouverture de la téléprocédure de demande de RSA sur Caf.fr a potentiellement eu un effet sensible sur le recours<sup>8</sup>.

### Forte proportion de familles monoparentales parmi les bénéficiaires du RSA

Grâce au schéma 1, on peut constater que les familles monoparentales et les personnes isolées sont dominantes parmi les foyers bénéficiaires du RSA. Plus de la moitié des bénéficiaires ont un âge compris entre 25 et 49 ans, 8 % sont âgés de moins de 25 ans et un plus d'un quart des bénéficiaires sont âgés de 50 ans et plus (28 %).

En moyenne, un foyer allocataire du RSA perçoit 520€ par mois, contre 512€ pour l'ensemble des DOM et 494€ pour la France métropolitaine<sup>9</sup>.

## Hausse du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapées (AAH) en 2018

L'AAH est une aide versée aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse, ni à une rente d'accident du travail. En 2018, la CAF de La Réunion compte 19 538 allocataires de l'AAH, soit une hausse annuelle de +3,6 % (cf. tableau 12).

Cette évolution est, en grande partie, liée à la réforme des retraites, laquelle a décalé les fins de droits depuis 2011 (cf. encadré 9).

Le nombre de personnes couvertes par cette prestation est de 28 401 (soit une progression de +3,2 % sur un an). Plus de la moitié des allocataires de l'AAH sont des hommes (55 %) et près des trois quarts sont isolés et sans enfants (72 %). La part des couples avec enfants représentant moins de 10% des bénéficiaires de cette prestation (soit 1 706 bénéficiaires).

Les allocataires de moins de 30 ans représentent 13 % de l'ensemble des bénéficiaires et les « 60 ans et plus », représentent environ 17,5 %.

Au niveau de l'âge des bénéficiaires de l'AAH : par rapport à 2017, on observe que presque toutes les tranches d'âge sont en progression, excepté la tranche « 40-49 ans » (cf. tableau 13). Depuis un an, le nombre de bénéficiaires âgés de « 60 ans et plus » a augmenté de +13,4 % (soit 403 bénéficiaires de plus).

### Encadré 9

L'allocation aux adultes handicapés (Aah) a été versée à 1 136 850 allocataires au titre de juin 2018. Les effectifs de cette prestation continuent de progresser (+ 2,5 % en glissement annuel avec une hausse plus marquée dans les Dom de + 3,9 %). Cette évolution s'explique en partie par la réforme des retraites ayant conduit à décaler les fins de droit depuis 2011. Entre 2016 et 2017, le nombre de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus a ainsi progressé de 13,7 %. Le nombre de bénéficiaires ayant un taux d'incapacité compris entre 50 % et 80 % augmente également (+ 6,2 %).

Ne disposant pas d'autres revenus en dehors de la prestation, 61 % des bénéficiaires de l'Aah perçoivent l'allocation à taux plein (et 75 % de ceux résidant dans les Dom). Enfin, un bénéficiaire de l'Aah sur cinq perçoit un complément de majoration pour la vie autonome ou de garantie de ressources.

**Source :** Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales en Juin 2018 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 16 janvier 2019).

Source : CAF de La Réunion, 2018

Tranche d'âge bénéficiaires AAH	2017	2018	évolution
moins de 20 ans	16	14	4,0%
de 20 à 29 ans	2 593	2 601	0,3%
de 30 à 39 ans	3 011	3 098	2,9%
de 40 à 49 ans	4 035	3 946	-2,2%
de 50 à 54 ans	3 042	3 085	1,4%
de 55 à 59 ans	3 171	3 393	7,0%
60 ans et plus	2 998	3 401	13,4%

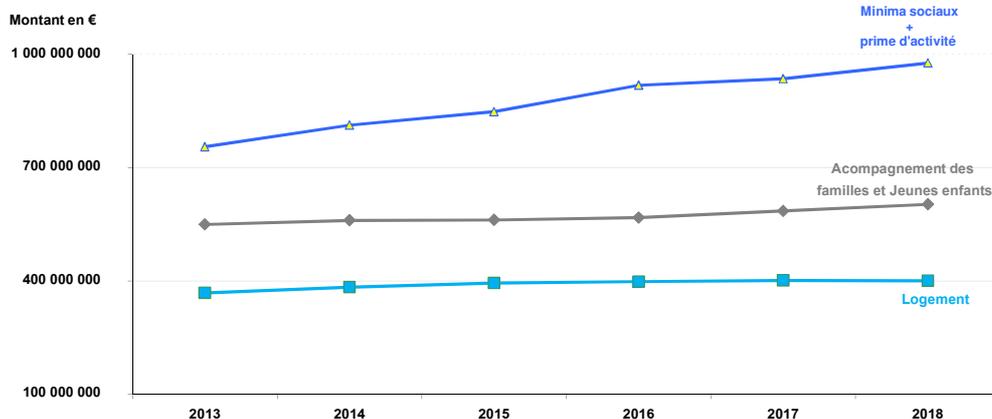
Tableau 13.

Plus de la moitié des allocataires de l'AAH (58 %) ont un taux d'incapacité au moins égal à 80% et les trois quarts (73 %) perçoivent la prestation à taux plein (soit 14 341 individus).

En 2018, les compléments AAH ont été versés à 3 339 allocataires, dont : 85 % pour la Majoration pour la Vie Autonome (MVA), 14 % pour le Complément de ressources (CRH) et 1 % pour l'ancien complément AAH.

## Evolution des montants des prestations de 2013 à 2018

Source : Caf de La Réunion – bilan comptable décembre 2013 - décembre 2018



Graphique 3.

### Encadré 10

Il est nécessaire de rappeler que le volume des prestations versées est déterminé, en grande partie, par quatre grands facteurs :

- 1) Le dynamisme des naissances : le taux de fécondité affecte directement la masse des allocations payées.
- 2) La structure des familles : la taille des familles exerce une pression directe (à la hausse ou à la baisse) sur ces dépenses
- 3) Le niveau d'inflation : explique si le volume des prestations augmentera ou diminuera.
- 4) L'évolution du marché de l'emploi: la baisse (ou reprise) de l'emploi a un effet direct sur le nombre de bénéficiaires des différentes prestations.

## Près de deux milliards d'euros de prestations légales et familiales payées en 2018

Selon les données comptables, 1 980 170 361 euros ont été payés au cours de l'année 2018 à l'ensemble des allocataires de la CAF de La Réunion au titre d'une prestation légale et familiale, soit une augmentation annuelle de +3 % (cf. tableau 14). Cette hausse résulte de la hausse des montants des « prestations liées à la famille » et des montants liés aux « minima-sociaux ».

Le montant moyen mensuel pour l'ensemble des prestations est d'environ 614 euros.

PRESTATIONS	Montants payés exercice 2017	Montants payés exercice 2018	évolution montants	Nombre d'allocataires 2017	Nombre d'allocataires 2018
<b>Liées à l'accompagnement des familles</b>					
Allocations Familiales	259 320 518,53 €	262 525 023,15 €	1,2%	135 039	135 853
Complément Familial	24 508 997,79 €	31 639 973,15 €	29,1%	16 903	17 113
Allocation de Rentrée Scolaire	50 636 947,96 €	50 911 937,14 €	0,5%	80 936	80 615
Allocation Journalière de Présence Parentale	298 921,17 €	453 655,53 €	51,8%	14	34
Allocation de Soutien Familial	85 198 921,17 €	90 531 100,86 €	6,3%	37 510	37 416
Allocation d'Education Enfant Handicapé	19 354 205,13 €	21 633 410,54 €	11,8%	5 161	5 598
<b>Sous-total (accompagnement des familles)</b>	<b>439 318 511,75 €</b>	<b>457 695 100,37 €</b>	<b>4,2%</b>		
<b>Liées aux jeunes enfants</b>					
Prestation Accueil du Jeune Enfant	145 730 793,54 €	144 946 040,78 €	-0,5%	36 235	35 848
<i>dont Prime à la naissance ou prime d'adoption</i>	11 601 034,30 €	11 269 371,73 €	-2,9%	848	866
<i>dont Allocation de base</i>	75 752 226,93 €	73 883 160,94 €	-2,5%	33 756	33 066
<i>dont Complément de libre choix d'activité</i>	51 591 369,82 €	33 502,02 €	3,1%		
<i>dont Complément ou mode de garde</i>		53 143 243,77 €			
<i>dont Prestation partagée de l'éducation de l'enfant</i>	6 786 162,49 €	6 616 762,32 €	-2,5%		
<b>Sous-total (jeune enfant)</b>	<b>145 730 793,54 €</b>	<b>144 946 040,78 €</b>	<b>-0,5%</b>		
<b>Liées au logement</b>					
Allocation Logement à caractère Familial (1)	280 212 367,05 €	279 040 344,70 €	-0,4%	66 192	65 570
Allocation Logement à caractère Social	121 199 591,78 €	121 280 395,07 €	0,1%	49 998	50 375
Prime de déménagement	- €	39 727,18 €	-		
Allocation de Logement Temporaire (ALT)	100 700,70 €	- €	-100,0%		
<b>Sous-total (logement)</b>	<b>401 512 659,53 €</b>	<b>400 360 466,95 €</b>	<b>-0,3%</b>		
<b>Liées aux minima sociaux</b>					
Revenu de Solidarité Active +prime exceptionnelle	593 807 182,66 €	626 196 633,16 €	5,5%	94 275	98 355
Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (2)(3)	460 897,83 €	226 682,97 €	-50,8%		
Revenu de Solidarité (RSO)	33 461 116,97 €	35 582 591,63 €	6,3%	5 542	5 873
Allocation de Parent Isolé (2)(3)	- 12 772,3 €	4 702,4 €	-		
Allocation aux Adultes Handicapés	166 068 351,62 €	175 404 212,72 €	5,6%	18 866	19 538
AAH - Ancien Complément	1 206,00 €	1 206,00 €	0,0%	1	1
AAH - Compléments de Ressources	998 398,08 €	1 069 404,84 €	7,1%	448	467
AAH - Majoration Vie Autonome	3 363 012,23 €	3 672 293,27 €	9,2%	2 671	1 871
<b>Sous-total (minima sociaux)</b>	<b>798 147 393,06 €</b>	<b>842 157 727,03 €</b>	<b>5,5%</b>		
<b>Liées à l'activité</b>					
Prime pour l'activité	137 022 794,13 €	134 622 213,40 €	-1,8%	59 379	59 886
Prime Retour à l'Emploi (2)(3)	1 313,20 €	- €	-100,0%		
<b>Sous-total (activité)</b>	<b>137 024 107,33 €</b>	<b>134 622 213,40 €</b>	<b>-1,8%</b>		
<b>Autres (primes exceptionnelles ARS, Primes PSA, ALINE, RMA, AFEAMA)(2)</b>	<b>20 522,04 €</b>	<b>39 812,47 €</b>	<b>94,0%</b>		
<b>Prestations payées dans l'Union Européenne</b>	<b>1 882,40 €</b>	<b>8 982,56 €</b>	<b>377,2%</b>		
<b>Frais de tutelles</b>	<b>345 079,19 €</b>	<b>340 016,96 €</b>	<b>-1,5%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 922 100 948,84 €</b>	<b>1 980 170 360,52 €</b>	<b>3,02%</b>	<b>265 138</b>	<b>268 865</b>

Source : bilan comptable exercice 2017/2018 - décembre 2018

(1) y compris TALEF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"

(2) remise sur créances non recouvrées

(3) remplacé par le RSA depuis le 01/01/2011

N.B. concernant les effectifs : un allocataire peut bénéficier de plusieurs prestations

Tableau 14.

En 2018, les montants des prestations légales qui ont connu les plus fortes progressions sont :

- Les « aides liées à la Famille » avec 18 376 589 euros de plus qu'en 2017 (soit une hausse de +4,2 %), en grande partie due à la revalorisation de 1% des plafonds des AF ayant eu lieu en avril 2018.
- Les prestations « liées aux minima-sociaux » avec 44 010 334 euros de plus qu'en 2017 (soit une hausse de +5,5 %). Cette hausse est en grande partie liée à la revalorisation de 1 % en avril 2018 des montants de l'Allocation adulte handicapé (Aah), du Revenu de solidarité active (Rsa), de la Prime d'activité (Ppa) et du Revenu de solidarité (Rso).